

NATIONS UNIES

UN LIBRARY



MAR 30 1979

Distr.  
GENERALE

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



UN/SA COLLECTION  
CONSEIL  
DE SÉCURITÉ

A/34/139

~~S/13202~~

26 mars 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-quatrième session  
Point 46 de la liste préliminaire<sup>x</sup>  
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE  
RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-quatrième année

Lettre datée du 26 mars 1979 adressée au Secrétaire général  
par le représentant permanent du Viet Nam auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, pour votre information, le  
texte de la note datée du 27 mars 1979 adressée au Ministère des affaires  
étrangères de Chine par le Ministère des affaires étrangères du Viet Nam et vous  
prie de bien vouloir faire distribuer le texte de cette note comme document  
officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de la liste préliminaire,  
et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et  
plénipotentiaire,

Représentant permanent auprès de  
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) HA VAN LAU

<sup>x</sup> A/34/50.

ANNEXE

Note datée du 27 mars 1979 adressée au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine par le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam tient à exposer clairement les vues du Gouvernement vietnamien concernant la note datée du 16 mars 1979 adressée au Ministère des affaires étrangères du Viet Nam par le Ministère des affaires étrangères de Chine :

1. Pour justifier leur guerre criminelle d'agression contre le Viet Nam et retarder les négociations sino-vietnamiennes au niveau des vice-ministres des affaires étrangères, les dirigeants chinois ont une fois de plus travesti le droit en critiquant et en calomniant grossièrement le Viet Nam. Le Ministère des affaires étrangères du Viet Nam rejette totalement ces allégations foncièrement déraisonnables.

2. Il est nécessaire de bien faire comprendre que l'affirmation des dirigeants chinois selon laquelle au 16 mars 1979 toutes leurs troupes s'étaient repliées en territoire chinois, sans laisser un seul soldat en territoire vietnamien, est un pur mensonge.

Avant le 17 février 1979, date à laquelle les autorités chinoises ont déclenché leur guerre d'agression contre le Viet Nam, la partie chinoise avait grignoté de nombreux secteurs en territoire vietnamien et tenté de tirer parti de la prétendue "ligne-frontière du statu quo" pour occuper les zones sur lesquelles elles avaient empiété.

Récemment, les dirigeants chinois ont été obligés de rapatrier leurs troupes, à la suite de leur lourde défaite sur le champ de bataille et devant la ferme condamnation de l'opinion publique mondiale et l'opposition du peuple chinois. Pourtant, à ce jour, les troupes chinoises continuent d'occuper plus de dix secteurs situés en territoire vietnamien et qui étaient administrés par le Viet Nam avant le 17 février 1979. Ces secteurs sont les suivants :

a) Dans la province de Lang Son : Keo Lac Vai (repères 19-20, Porte de l'Amitié); Po Coc Phung (repères 17-18, Porte de l'Amitié); un ancien poste militaire français (repère 19, Porte de l'Amitié); Na Hinh (repère 6, District de Van Lang); Po Pun-Leo Cao (repères 15-16, District de Van Lang).

b) Dans la province de Cao Bang : la colline de Chong Mu (repères 62-63, District de Trung Khanh); Ly Van (repères 48-49, District de Trung Khanh); Can Yen (repère 121, District de Thong Nong).

c) Dans la province de Ha Tuyen : Thuong Phung (repères 20-21, District de Meo Vac).

d) Dans la province de Hoang Lien Son : Nam Mit, du District de Bat Xat.

3. Tout en refusant de rapatrier toutes leurs troupes, et en continuant de masser des forces armées chinoises près des frontières vietnamienne et lao et de déclencher des tirs d'artillerie et d'autres armes contre le territoire vietnamien, les autorités chinoises ont déclaré qu'elles se réservaient le droit de "contre-attaquer", tentant ainsi de préparer l'opinion à de nouvelles menées militaires contre le Viet Nam, de même qu'elles ont récemment utilisé le prétexte d'une "contre-attaque d'autodéfense" pour justifier leur guerre d'agression. En outre, les dirigeants chinois ont proféré des calomnies éhontées à l'encontre de la ligne correcte du Viet Nam en politique intérieure et étrangère. Il est d'une évidence aveuglante que la note datée du 26 mars 1979 émanant du Ministère des affaires étrangères de Chine vise à retarder et éviter l'ouverture de négociations entre les deux pays au niveau des vice-ministres des affaires étrangères.

En attendant, les dirigeants chinois ont émis des prétentions visant à dissimuler leur ingérence persistante dans les affaires intérieures du Kampuchea et leurs actes de sabotage et leurs menaces d'agression contre le Laos. Ces initiatives ont une fois de plus mis en évidence leur expansionnisme criminel et leurs visées hégémoniques de grande puissance.

4. Dans la note datée du 21 mars 1979 adressée au Ministère des affaires étrangères de la Chine par le Ministère des affaires étrangères du Viet Nam, le Viet Nam a clairement énoncé sa proposition d'ouvrir des négociations le 29 mars 1979, à condition que toutes les troupes chinoises aient été rapatriées au 28 mars 1979, ces négociations devant se tenir alternativement à Hanoï et Pékin en commençant par Hanoï. Mais, jusqu'à présent, la Chine n'a pas encore répondu à cette proposition équitable et raisonnable.

Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam réaffirme une fois de plus que le lendemain de l'évacuation par les troupes chinoises des positions qu'elles occupent encore en territoire vietnamien, le Viet Nam entamera des négociations avec la Chine. Le Gouvernement vietnamien a désigné le vice-ministre Than Hien pour diriger la délégation chargée des négociations; il fera bon accueil à la délégation du Gouvernement chinois si celle-ci se présente à Hanoï à cette date.

Que la Chine fasse honneur à l'amitié entre les peuples de nos deux pays ainsi qu'à la paix et à la stabilité de la région et du monde, et réagisse sérieusement à la proposition du Viet Nam afin que les négociations au niveau des vice-ministres des affaires étrangères puissent s'ouvrir bientôt.

C'est la Chine qui portera l'entière responsabilité de tout retard dans l'ouverture des négociations.

-----